

Compte-Rendu du conseil municipal

RÉUNION DU 10 SEPTEMBRE 2015

Etaient présents : Michel RAFFRAY, Loïc REVEL, Catherine HEREL, Claudine MICLO, Maxime LEBORGNE, Jean-Claude HESRY, Danièle LAMPRIERE, Nicole VILLER, Pierrick LORY, Isabelle JOUFFE, Sylvie ROBIN, Stéphanie CAUDRON, Vincent CHESNAIS, Magalie TEILLET, Emmanuel CADE, Isabelle GUILBAUD, Vincent PERROQUIN, David GUILLEMER, formant la majorité des membres en exercice. Était excusé : Roland ARNOLD. Secrétaire de séance : Catherine HEREL.

Le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2015 est adopté à l'unanimité.

LOGEMENTS DINAN HABITAT

Les logements ont été affectés et la remise des clés est prévue fin octobre.

Le marché de la voirie définitive pour ces logements a été attribuée à l'entreprise Eurovia pour un montant de 14 507 € H.T (17 408 € TTC).

L'éclairage public est effectué par le SDE.

AMENAGEMENT DE LA VOIE COMMUNALE DU JANNAY

Le conseil municipal a décidé de lancer l'étude pour l'aménagement de la voie communale du Jannay. Il accepte l'offre faite par l'Atelier du marais pour la mission de maîtrise d'oeuvre dont le montant est de 2 700 € H.T (3 240 € TTC).

LOTISSEMENT DU HAUT BOURG

- La mission géomètre est confiée au cabinet Moisan-Meister de Plancoët pour un montant de 10 700 € H.T (12 840 € TTC).

- L'indemnité d'éviction de l'exploitant actuel est fixée à 10 236 €.

- Le Conseil Municipal fixe le prix de vente des lots à 50 € le m².

AGENDA D'ACCESSIBILITE

La commune dispose de bâtiments recevant du public qu'elle devra mettre aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées. Le Conseil Municipal retient l'offre de la société APAVE de Trégueux pour établir un agenda des travaux à effectuer. Cette mission s'élève à 3 250 € H.T (3 900 € TTC).

ACQUISITIONS

- 2 enceintes pour la sonorisation de la salle 100 pour un montant de 631,67 € H.T (758 € TTC).

- Ordinateur portable pour la mairie pour un montant de 758,74 € H.T (910,49 € TTC).

- Ecran de projection mural pour la classe PS-MS de l'école Magellan pour un montant de 204,99 € H.T (245,99 € TTC).

TRAVAUX

- La protection des berges de l'étang du Guébriand a entraîné des travaux supplémentaires dus aux mauvaises conditions climatiques. Ces travaux s'élèvent à 750 € H.T (900 € TTC).

- La toiture de l'école publique est vétuste et présente des problèmes de fuite quand il pleut. Le Conseil Municipal retient l'offre de l'entreprise Bruno Tavet pour les travaux d'étanchéité dont le montant est de 35 903,10 € H.T (43 083,72 € TTC).

- Lors des travaux de réfection du sol de la BCD de l'école publique, il a été nécessaire de changer des plinthes. Ces travaux supplémentaires effectués par l'entreprise Briand de Saint Lormel s'élèvent à 538,20 € H.T (645,84 € TTC).

INFRASTRUCTURES DE CHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Le Conseil Municipal approuve le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » au SDE pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. Il propose 2 emplacements pour l'implantation de ces infrastructures sur la commune.